

FORMATION PREPARATOIRE & EXAMEN AIPR CONCEPTEUR

DURÉE DE LA FORMATION	7 heures sur 1 jour	NOMBRE MINI / MAXI	1 stagiaire / 10 stagiaires
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	<p>A l'issue de la formation, vous serez capable d'appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services ; d'identifier les différents réseaux, d'adapter vos méthodes de travail aux risques identifiés ; analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur</p> <p>Réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR Concepteur.</p>		
PUBLIC CONCERNÉ	<p>Toute personne intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre</p>		
PRÉREQUIS NÉCESSAIRES	<p>Parler français (ou présence d'un traducteur)</p> <p>Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.</p> <p>Durée impartie pour répondre à la totalité des 40 questions : 60 min (1 H)</p> <p><i>Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.</i></p>		
PROGRAMME PÉDAGOGIQUE	<p>PREPARATION A L'AIPR CONCEPTEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de déclarations et documents réglementaires (Déclaration de DT - DICT, Guide Technique) et Guichet Unique • Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre) • Etude de l'organisation d'un chantier • La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens • La cartographie, le marquage-piquetage, repérage, affleurants • Les procédures de prévention en amont du chantier • Les investigations pendant les travaux et complémentaires, clauses de marché • Les situations exceptionnelles (réseaux non identifiés, endommagements...) <p>La règle des 4 A</p> <p>EXAMEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le QCM concepteur se compose de 40 questions. • Aucune question n'est éliminatoire. • Chaque question comporte une seule réponse. <p>10% des questions sont prioritaires, certaines réponses sont soumises à un barème spécifique.</p>		
ENCADREMENT	<p>Encadrement du passage de l'examen par une personne formée en prévention & expérimentée dans le domaine</p>		
TECHNIQUES	<p>Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur / tablette connecté à la plateforme QCM du Ministère de la transition écologique via Internet.</p>		
EQUIPE PÉDAGOGIQUE	<p>Formée en prévention & Expérimentée dans le domaine</p>		
TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES	<p>Cours théoriques – Études de cas – Exercices participatifs – Entraînement à l'examen sous forme de QCM</p>		

<p>OUTILS PÉDAGOGIQUES</p> <p>ÉQUIPEMENTS DES STAGIAIRES</p>	<p>Ordinateur & Vidéoprojecteur – Documents, Photos & Vidéos – Paperboard</p> <p>/</p>
<p>MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION, D'APPRÉCIATION, D'ÉVALUATION, & DE SATISFACTION</p>	<p>Émargement des participants</p> <p>Préparation à l'examen par des questions, sous forme de QCM dynamiques issus des QCM de l'examen final concepteur.</p> <p>Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation</p> <p>La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.</p> <p>Le candidat doit répondre à la totalité des questions.</p> <p>Le barème des points est le suivant :</p> <p>Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point</p> <p>Mauvaise réponse : -1 point</p> <p>Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points</p> <p>Bonne réponse : +2 points</p>
<p>FORMATION CERTIFIANTE</p>	<p>OUI – Remise d'une Attestation de compétences valable 5 ans, à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une AIPR Concepteur en cas de réussite. A la demande du candidat ayant échoué à l'examen ou de son employeur, le centre d'examen communique une attestation d'échec.</p>
<p>NATURE DE L'ACTION</p>	<p>Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des compétences</p>
<p>MODALITÉS DE FINANCEMENT</p>	<p>Entreprise – Compte Personnel de Formation (CPF) – OPCO</p>
<p>TARIFS</p>	<p>NOUS CONTACTER – 06 23 10 02 34 – contact@fpas.fr – www.fpas.fr</p>
<p>EN CAS DE BESOIN / QUESTION</p>	<p>F.P.A.S reste à votre disposition pour toute question éventuelle</p>

Pour les personnes en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage ou en cas de singularité, Contacter F.P.A.S. pour l'étude au cas par cas de l'aménagement et l'adaptation de la formation.